

Date de dépôt : 9 novembre 2010

Rapport

de la Commission des affaires communales, régionales et internationales chargée d'étudier le rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la gestion du Fonds d'équipement communal pour l'exercice 2009

Rapport de M. Claude Aubert

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la ferme présidence de M^{me} Elisabeth Chatelain, la Commission des affaires communales, régionales et internationales (CACRI) a étudié le 2 novembre 2010 le rapport du Conseil d'Etat sur le FEC pour l'exercice 2009.

Audition de M. Fernand Savigny, maire de Perly-Certoux, président du FEC en 2009, en présence de M. Marc Gioria, département des finances

La présidente, après les salutations d'usage, constate, en préambule, que ce rapport très étayé constitue une sorte de bilan des 49 années d'existence du fonds, puisque ce dernier n'est plus et a cédé sa place au FI (fonds intercommunal) par la grâce de la loi 10412 (LRPFI).

M. Savigny répond que ce rapport est effectivement très complet. Pour 2009, il cite les recettes d'environ 40 millions, les excédents de charge s'élevant à 780 000 F. Des transferts de charges à l'Etat s'élèvent à 26 millions. La fortune, à fin 2009, s'élève à 16,9 millions. Maintenant, l'ensemble des actifs et des passifs a été repris par le fonds intercommunal.

Une commissaire, évoquant le dernier tableau de l'annexe 2, demande le pourquoi de telles disparités entre les années. M. Savigny de répondre :

- la dotation originelle était le tiers des droits de mutation qui devaient revenir au fonds, mais des lois successives ont limité ladite dotation. A

noter que les chiffres ronds correspondent à des années où des lois spécifiques ont été adoptées.

La présidente s'interroge. Le fonds d'équipement aurait participé au Stade de Genève mais elle ne trouve rien dans ce rapport. M. Savigny : le fonds a versé 17 millions par année durant quatre ans, les deux premières années ayant été destinées au soutien du stade et de sa mise en conformité pour l'Euro 2008. La présidente va plus loin : le fonds a-t-il eu le choix d'accepter ces dépenses pour le stade ? Pour M. Savigny, ce n'est pas le fonds d'équipement qui a sélectionné ce projet, mais il assure que tout a été fait dans le respect de la loi.

Discussion et vote

La discussion n'est pas demandée. La question rituelle est rapidement posée : la commission accepte-t-elle de prendre acte de ce rapport ?

En faveur : **15** (2 S, 3 Ve, 2 PDC, 3 L, 2 R, 1 UDC, 2 MCG)

Contre : –

Abstention : –

Adopté à l'unanimité.

La commission préavise un traitement en catégorie III (extraits).

Dans ces conditions, notre commission vous propose, Mesdames les Députées, Messieurs les Députés, de bien vouloir prendre acte de ce rapport.